



France terre d'asile

URGENCE RÉFUGIÉS

**Un plan d'action
international, européen et
national est nécessaire !**

Déclaration du conseil d'administration de France terre d'asile

Octobre 2015

12 millions de réfugiés et déplacés syriens, des centaines de milliers qui fuient une dictature en Érythrée, ou des pays en proie aux factions armées comme la Libye, imposent à la communauté internationale une réflexion approfondie et urgente sur la manière dont elle entend traiter les conflits, les guerres, les dictatures, et toute situation productrice de flux migratoires et de grandes souffrances pour les populations déplacées. Ces flux déstabilisent les pays de premier accueil, interrogent la solidité des démocraties européennes et les valeurs communes qui les fondent.

La situation très dégradée en plusieurs points des frontières européennes - Bulgarie, Grèce, Hongrie, Italie notamment - risque fort de mettre à mal le projet européen si rien n'est entrepris de manière coordonnée pour tenter d'y mettre fin.

En France, à Calais, l'opinion publique constate l'échec des politiques publiques menées depuis plus de quinze ans et l'existence d'un cul-de-sac migratoire dû à une position très particulière des Britanniques vis-à-vis de l'Union européenne.

Le volontarisme affiché dernièrement par le gouvernement et la participation britannique à la sécurisation et l'humanisation de Calais ne changeront rien à ce constat.

La proclamation de l'État d'urgence par la République de Macédoine, les déclarations et les initiatives des autorités hongroises et slovaques, mais aussi les incidents xénophobes en Allemagne montrent, si besoin était, le danger et le risque d'une dégradation encore plus grande.

Malgré ces inquiétants signaux, les 28 pays membres de l'Union tardent (cela dure depuis près de deux ans) à prendre des initiatives de manière commune et coordonnée. Cet attentisme risque de faciliter la tâche des droites extrêmes, s'appuyant sur les situations de crise politique, économique, morale et identitaire que connaissent nos pays, s'alimentant en outre du discours « d'extrême candeur » tenu par l'autre courant radical, néo tiers-mondiste, qui prône l'abolition des frontières et l'accueil indistinct des populations.

Des réponses urgentes doivent être apportées pour contrer ce double danger. Elles s'articulent selon les quatre axes suivants :

1. Répéter fermement et inlassablement aux opinions publiques que **l'Europe se doit d'accueillir** celles et ceux qui fuient des risques de persécutions avérées, des dictatures ou des situations de guerre provoquant une insécurité généralisée. Elle doit le faire par solidarité, avec dignité et rapidité en se souvenant qu'il s'agit d'un engagement fort du projet européen qui résulte par ailleurs de la signature de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut de réfugié et de la charte des droits fondamentaux de l'UE.
2. Rappeler également que cet accueil est **temporaire**, tant que le pays n'est pas revenu à une vie démocratique normale, que les outils juridiques existent pour cet accueil (statut de réfugié, protection temporaire, protection subsidiaire) et qu'il n'est nul besoin d'en inventer de nouveaux.
3. Travailler mieux et davantage sur la route migratoire de la Méditerranée centrale, avec les pays de transit au **renforcement de leurs capacités d'accueil sociales et juridiques**, notamment avec les pays du Maghreb, très impactés par cette crise migratoire et les arrivées en provenance d'Afrique subsaharienne.
4. Mieux **dissuader la migration économique**, y compris en favorisant le retour de celles et ceux ne correspondant nullement à un accueil humanitaire selon les principes de la Convention de Genève, mais aussi et surtout en travaillant en partenariat au partage et à la redistribution des ressources avec les pays qui sont à la source des flux migratoires.

Proposition pour la communauté internationale

La situation de la route maritime de la Méditerranée centrale, à partir de la Libye, impose une réponse de la communauté internationale du fait des menaces qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité. Il en va de même de la route qui part de la Turquie, débouche en Grèce, empruntée prioritairement aujourd'hui par les réfugiés syriens qui quittent le Liban, la Jordanie et la Turquie. La déstabilisation du Proche-Orient et du pourtour méditerranéen pose question non seulement à l'Europe, mais aussi à la communauté internationale.

La France doit utiliser sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité pour que les Nations Unies contribuent à un règlement politique de toutes les crises qui se déroulent dans cette région.

Propositions pour l'Union européenne

“Schengen”, en ce qu'il met en œuvre le principe de libre circulation des personnes résidant à l'intérieur de l'espace européen, est un acquis communautaire que nous devons protéger. Le système “Dublin”, profondément injuste en ce qu'il conduit à saturer les systèmes d'asile des pays situés aux frontières extérieures de l'UE doit être repensé dans son intégralité. S'il est commode et rationnel de déterminer un seul pays responsable de l'examen d'une demande d'asile, les critères sur lesquels se fonde cette détermination sont très inégalitaires et ne tiennent pas compte des aspirations des demandeurs d'asile. Il faut changer ce système et le remplacer par un nouveau qui reposera sur un véritable mécanisme de solidarité financière et technique entre les 28 États membres. **La question de la gestion des frontières entre pays membres de Schengen et non membres (comme le Royaume-Uni) doit aussi être gérée à l'échelon européen.**

- La création de **centres de transit ou de centres d'accueil et d'enregistrement sur le territoire européen** (Grèce, Italie, Hongrie, Autriche, Slovaquie) aux frontières extérieures suppose une harmonisation des règles de gestion des populations, d'accueil dans la dignité, d'accès à la procédure d'asile et de solidarité effective entre les 28 États membres.
- La création d'**une agence européenne opérationnelle** recevant l'appui du HCR (accueil - enregistrement – répartition – éloignement) pourrait être de nature à garantir, dans un calendrier resserré, un droit d'asile effectif aux personnes qui en relèvent. **Il faut aussi interroger le Bureau Européen d'Appui de Malte sur ses avancées quant à la gestion de l'asile.**
- Le renforcement du **dialogue avec les pays de transit** doit être une priorité européenne, faute d'une résolution rapide des conflits armés qui provoquent les flux migratoires au Moyen-Orient.
- L'Europe doit **renforcer les capacités juridiques et d'accueil des pays de transit d'immigration et d'émigration concernés** (Tunisie, Maroc, Égypte, Serbie, Macédoine, mais aussi Turquie, Liban, Jordanie ...).
- La création d'**un centre d'accueil et de transit en Afrique Subsaharienne, au Niger, pose la triple question du rapport à la sécurité, à la gouvernance, et à la nature du développement de la zone sahélienne.** Dans cette zone se combinent des facteurs démographiques et économiques de nature dramatique. Ces questions, qui affectent la sécurité de notre continent, doivent être posées aux pays de l'Union comme à la communauté internationale.

Propositions pour le territoire national

Il s'agit d'adopter des positions claires sur les raisons et situations dénoncées de longue date qui aboutissent à l'engorgement du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, freinent l'intégration des intéressés et donnent des arguments aux partis politiques extrêmes.

- L'urgence est à la **concrétisation du plan d'hébergement** des demandeurs d'asile et des réfugiés, annoncé par le gouvernement (accueil – hébergement – intégration). La réticence, voire l'opposition, de nombreux élus à accueillir de nouveaux arrivants dans des centres d'accueil en zone rurale est très préoccupante.
- L'État doit **faire prévaloir ses orientations avec fermeté** partout en France. Une **campagne d'information pédagogique** montrant les avantages d'un accueil normé pourrait être lancée à l'échelon national en s'appuyant sur les grands opérateurs.
- Il faut par ailleurs **se préparer à la possibilité d'un accueil massif** en recherchant toutes les capacités disponibles ou en privilégiant des solutions provisoires mais innovantes.
- Nombre de personnes aujourd'hui présentes sur le territoire national relèvent du **règlement Dublin III** et d'un examen de leur demande d'asile par un autre pays de l'Union. Nous connaissons les difficultés de traitement de ces dossiers administrativement compliqués, humainement insupportables. **À l'instar de l'Allemagne, la France doit suspendre les dossiers Dublin de nationalités symboliques relevant clairement du droit d'asile, et les traiter en toute indépendance.**

- Il arrive parfois qu'un refus d'octroi de statut de réfugié se double d'un renvoi impossible dans le pays d'origine, alimentant ainsi la production de migrants en situation irrégulière. Elle doit être stoppée. **La France doit régulariser les étrangers déboutés du droit d'asile non expulsables ou non reconductibles à la frontière, dans les plus brefs délais.**
- Dès lors que le retour dans le pays d'origine **des personnes déboutées du droit d'asile ne contrevient pas à la convention européenne des droits de l'homme, ce retour doit avoir lieu.** Le demandeur doit avoir suivi pour cela **une procédure juste, équitable et dans un délai raisonnable.**
- La question de **l'intégration** des réfugiés doit être d'ores et déjà posée : plus elle tarde et plus les chances de voir des parcours de vie réussis s'amenuisent. **Les moyens doivent être dégagés pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants : apprentissage de la langue, accès à l'emploi et au logement, formation à la compréhension et au respect de la laïcité, ...**
- La construction d'un consensus national autour de la question de l'accueil des réfugiés doit être recherchée.
 - Elle suppose le lancement d'une **conférence de consensus** pouvant déboucher sur la constitution d'une instance interministérielle de type Haut Conseil aux réfugiés associant représentants de la société civile, élus territoriaux et administrations intéressées.
 - Elle implique un **abondement budgétaire conséquent et à la hauteur des besoins nécessaires.** Le budget 2016 devra refléter les orientations générales affirmées au plus haut niveau, permettre la création de places d'accueil en nombre suffisant, et l'accompagnement des personnes dans leur processus d'intégration.



France terre d'asile
24, rue Marc Seguin
75018 Paris

Tél. : 01.53.04.39.99

Adresse électronique : infos@france-terre-asile.org
Site Internet : www.france-terre-asile.org